

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers 92200 Neuilly-  
sur-Seine

**mazars**

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

## **COMPAGNIE DES ALPES**

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30/09/2021

## COMPAGNIE DES ALPES

50/52 Boulevard Haussmann

75009 PARIS

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30/09/2021

À l'Assemblée générale de la société Compagnie des Alpes,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Compagnie des Alpes relatifs à l'exercice clos le 30/09/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des comptes.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Valorisation des titres de participation**

#### Risque identifié

L'essentiel de l'actif de votre société est constitué de titres de participation qui sont évalués conformément à la méthode mentionnée dans les notes 2.3 et 3.2 de l'annexe aux comptes annuels.

La pandémie de COVID-19 et les mesures de confinement décidées par les gouvernements des pays dans lesquels le Groupe opère, ont entraîné de nouveau un arrêt complet de l'activité des métiers du Groupe à compter du mois d'octobre 2020. Comme indiqué dans la note 1 « Principaux événements survenus au cours de l'exercice - Conséquences de la pandémie de COVID-19 », cette pandémie a eu des impacts négatifs très significatifs sur les résultats du Groupe et a, par conséquent, conduit à comptabiliser des dépréciations nettes à hauteur de 60,5 M€ au 30 septembre 2021 (note 4.3 « Résultat financier »).

Nous avons considéré que la valorisation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison :

- d'une part, de la crise sanitaire qui a fortement impacté les activités des filiales,
- d'autre part, de l'importance significative des titres de participation dans les comptes annuels,
- et, enfin, parce que la détermination de leur valeur recouvrable, basée sur des méthodes d'évaluation multicritères, nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations susceptibles d'avoir un impact important sur les provisions pour dépréciation comptabilisées.

### Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur réalisés par la société. Ceux-ci s'appuient notamment sur les plans d'affaires à moyen terme établis au niveau de chaque filiale, revus et validés par la Gouvernance de la société.

Nous avons apprécié :

- la qualité du processus d'élaboration et d'approbation du budget 2021/2022 et plus largement du plan à moyen terme 2022/2026 établis par la Direction générale du Groupe, et approuvés par le Conseil d'administration ;
- le caractère raisonnable des principales hypothèses et estimations ou appréciations, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation retenus.

Nous avons également apprécié la cohérence des prévisions retenues par la Direction et réalisé nos propres analyses de sensibilité sur les tests de perte de valeur. Ces analyses ont été menées avec l'aide de nos experts en évaluation et ont été partagées avec la Direction générale de la société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations mentionnées dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes annuels.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises

dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Compagnie des Alpes par l'Assemblée générale en 1998 pour le cabinet Mazars et en 1991 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 30 septembre 2021, le cabinet Mazars était dans la 24<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 31<sup>ème</sup> année, dont respectivement 24 et 28 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

# Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au Comité d'audit et des comptes

Nous remettons au Comité d'audit et des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Neuilly-sur-Seine, le 26 janvier 2022



Philippe Vogt

Mazars

Courbevoie, le 26 janvier 2022



Gilles Rainaut

## 5.4 Comptes sociaux

### 5.4.1 BILAN SOCIAL, COMPTE DE RÉSULTAT, TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 30 SEPTEMBRE 2021

#### BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	30/09/2021			30/09/2020
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	
Immobilisations incorporelles	35 559	21 629	13 930	9 462
Immobilisations corporelles	4 204	3 250	954	893
Immobilisations financières	998 214	181 670	816 544	820 238
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1 037 977</b>	<b>206 549</b>	<b>831 428</b>	<b>830 593</b>
Créances d'exploitation	8 785		8 785	8 940
Trésorerie	4		4	6
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>8 789</b>	<b>-</b>	<b>8 789</b>	<b>8 946</b>
Charges constatées d'avance	1 402		1 402	1 945
Écart de conversion actif			-	55
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 048 168</b>	<b>206 549</b>	<b>841 619</b>	<b>841 539</b>

#### BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
Capital social	25 182	186 829
Prime d'émission & boni de fusion	675 968	263 018
Réserve légale	18 643	18 643
Autres réserves	381	788
Report à nouveau	28 805	61 165
Résultat de l'exercice	- 79 217	- 32 360
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>669 762</b>	<b>498 083</b>
Provisions pour risques et charges	9 501	8 232
Dettes financières	143 449	309 801
Dettes d'exploitation	16 236	19 346
Autres dettes et comptes de régularisation	2 255	6 077
<b>DETTES</b>	<b>161 940</b>	<b>335 224</b>
Écart de conversion passif	416	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>841 619</b>	<b>841 539</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES</b>	<b>31 291</b>	<b>29 517</b>
Autres produits		
Reprises de provisions et transferts de charges	1 069	865
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>32 360</b>	<b>30 382</b>
Achats et charges externes	22 517	16 085
Impôts et taxes	630	943
Salaires et charges sociales	18 897	21 498
Dotations aux amortissements	3 705	3 332
Dotations aux provisions	3 624	903
Autres charges	250	150
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>49 623</b>	<b>42 911</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 17 263</b>	<b>- 12 529</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>- 65 862</b>	<b>- 27 323</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>- 83 125</b>	<b>- 39 852</b>
Résultat exceptionnel	122	- 250
Impôt sur les sociétés	3 786	7 742
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>- 79 217</b>	<b>- 32 360</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
<b>Résultat net</b>	<b>- 79 217</b>	<b>- 32 360</b>
Dotations et reprises sur amortissements et provisions (yc dépréciations)	66 937	79 429
Plus et moins-values de cession	1	- 1
Produits financiers sur dividendes	- 1 083	- 55 410
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>- 13 362</b>	<b>- 8 342</b>
Coût de l'endettement net	6 463	6 852
Charge d'impôt	- 3 786	- 7 742
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>- 10 685</b>	<b>- 9 232</b>
Variation du BFR	- 1 244	- 837
Retraitement des charges financières et impôts versés	- 1 552	12 197
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION</b>	<b>- 13 481</b>	<b>2 128</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 8 006	- 6 631
Dividendes reçus	3 721	52 772
Acquisitions d'immobilisations financières	- 40 391	- 6 187
Cessions et remboursements d'immobilisations financières		
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>- 44 676</b>	<b>39 954</b>
Variation des découverts	- 165 874	47 870
Intérêts financiers versés	- 6 391	- 6 779
Variations des créances et dettes diverses		
Sommes reçues des actionnaires lors des augmentations de capital	230 895	
Dividendes attribués aux actionnaires		- 17 100
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FINANCEMENTS</b>	<b>58 630</b>	<b>23 991</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>473</b>	<b>66 073</b>
Trésorerie à l'ouverture	- 522	- 66 596
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>- 49</b>	<b>- 522</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>473</b>	<b>66 074</b>

## 5.4.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Les notes annexes aux comptes sociaux de la SA Compagnie des Alpes pour l'exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2021 comportent les éléments d'informations complémentaires au bilan dont le total s'établit à 841 619 K€, et au compte de résultat dont le déficit s'élève à 79 217 K€.

### ⊕ SOMMAIRE DÉTAILLÉ

<b>NOTE 1</b> PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE	199	<b>NOTE 5</b> ENGAGEMENTS HORS BILAN	207
<b>NOTE 2</b> PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	199	<b>NOTE 6</b> ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	207
<b>NOTE 3</b> NOTES AFFÉRENTES AU BILAN	200	<b>NOTE 7</b> RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	207
<b>NOTE 4</b> NOTES AFFÉRENTES AU COMPTE DE RÉSULTAT	206		

## Note 1 Principaux événements survenus au cours de l'exercice

### CONSÉQUENCES DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie du Covid-19 et les mesures de confinement décidées par les gouvernements des pays dans lesquels le Groupe opère, ont entraîné de nouveau un arrêt complet de l'activité des métiers du Groupe à compter du mois d'octobre 2020.

La saison d'hiver des Domaines skiables a été définitivement annulée (« saison blanche ») et l'activité des Parcs de loisirs suspendue jusqu'à une date de réouverture comprise entre fin février (Canada), mai (Belgique, Hollande, Autriche) et début juin (France).

Cette pandémie a eu des impacts négatifs très significatifs sur les résultats du Groupe et a, par conséquent, conduit à comptabiliser des dépréciations sur immobilisations financières à hauteur de 60,5 M€ au 30 septembre 2021.

### ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Un Conseil d'administration s'est tenu le 25 mars dernier, dans la foulée de l'Assemblée générale et a décidé, dans la lignée de sa décision du 28 janvier dernier, d'entériner la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général. Cette décision a été prise dans le contexte de l'échéance du mandat de Dominique Marcel et de la nécessité de mettre en place une nouvelle gouvernance pour le Groupe.

Compte tenu du contexte de crise, le Conseil a souhaité s'assurer qu'il y ait une stabilité dans la gestion de la Société et a décidé qu'il était dans le meilleur intérêt de la Société qu'une transition managériale se fasse progressivement. Le Conseil a ainsi décidé de renouveler le mandat de Président-Directeur général de Dominique Marcel jusqu'au 31 mai 2021 et de nommer Dominique Thillaud en qualité de Directeur général délégué jusqu'à cette même date. Toujours afin d'assurer une continuité dans la gouvernance de la société, Dominique Marcel a été désigné Président du Conseil d'administration à compter du 1<sup>er</sup> juin.

Dominique Thillaud a été nommé Directeur général et Loïc Bonhoure a été nommé Directeur général délégué à compter de cette même date, chacun pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes clos le 30 septembre 2024.

Dans ce contexte, le départ de Dominique Marcel de sa fonction de Président-Directeur Général le 31 mai dernier constitue un cas de déclenchement de l'indemnité de rupture telle que définie par le Conseil d'administration le 19 mars 2009 et reconduite en 2013 et en 2017. Le Conseil d'administration du 28 janvier 2021 a constaté que les critères de performance la conditionnant ont été remplis.

En conséquence, l'indemnité de rupture a été comptabilisée sur l'exercice 2020/2021 pour un montant de 1,16 M€ charges sociales incluses mais ne sera versée qu'au cours de l'exercice 2021/2022.

## Note 2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels sont amortis linéairement, en général, sur une durée de 1 à 3 ans. Cependant une durée de 5 ans pourra être retenue sur les projets significatifs (CRM, *datalakes*, tunnels de vente).

## 2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- Installations générales 10 ans
- Matériel (transport, bureau et informatique) 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau 5 à 10 ans

## 2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont inscrits à leur valeur d'acquisition.

Les coûts d'acquisition des titres de participations inclus dans le prix de revient des titres font l'objet d'un amortissement dérogatoire linéaire sur cinq ans.

La valeur des titres de participation fait l'objet de tests annuels sur la base d'une évaluation multi-critère (actif net, perspectives d'évolution déterminées à partir des plans d'affaires à moyen terme des sociétés concernées, valeur de réalisation estimée, etc.). Des dépréciations peuvent être constatées lorsque la valorisation (basée sur ces évaluations multicritères) est inférieure au prix de revient.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant d'une dépréciation en fonction de la recouvrabilité de ces sommes.

## 2.4 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 2.5 INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

Les engagements de la Compagnie des Alpes en matière d'indemnités de départ à la retraite sont valorisés et inscrits en hors-bilan. Le mode de calcul est conforme aux dispositions collectives de la Société entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

L'évaluation de l'engagement s'effectue sur la base des salaires actuels (fixes et variables) en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ en retraite, compte tenu de l'ancienneté acquise à cette date. Considérée comme la plus probable, l'hypothèse d'un départ à 65 ans pour les cadres (62 ans pour les autres catégories), à l'initiative du salarié, a été retenue. L'indemnité reflète différents coefficients et hypothèses (probabilité de survie, évolution de la base de calcul de l'indemnité, inflation...). Le taux d'actualisation est basé sur l'évolution de l'iBOXX à 10 ans et ressort à 0,6 % pour l'exercice clos le 30 septembre 2021 (également 0,60 % au 30 septembre 2020).

## Note 3 Notes afférentes au bilan

### 3.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2020	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2021
Immobilisations incorporelles	27 678	7 882	-	35 560
Amortissements s/ incorporelles	- 18 216	- 3 413		- 21 629
<b>TOTAL NET</b>	<b>9 462</b>	<b>4 469</b>	<b>-</b>	<b>13 931</b>

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2020	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2021
Immobilisations corporelles	3 851	355	- 1	4 205
Amortissements s/ corporelles	- 2 958	- 292		- 3 250
<b>TOTAL NET</b>	<b>893</b>	<b>63</b>	<b>- 1</b>	<b>955</b>

Les investissements correspondent, pour l'essentiel, aux développements informatiques portés par la Compagnie des Alpes (notamment développement d'applications CRM et de *data lakes*).

## 3.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

L'évolution du poste immobilisations financières se synthétise comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2020	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2021
Titres de participation	905 883	55 529		961 412
Titres de participation non consolidés	11 937			11 937
Créances rattachées (et ICNE)	18 331	5 278		23 609
Dividendes à recevoir	2 638		- 2 638	-
Dépôts et cautionnements	443	4		447
Actions autodétenues	541		- 231	310
Encours de trésorerie sur contrat de liquidité	172	326		498
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>939 945</b>	<b>61 137</b>	<b>- 2 869</b>	<b>998 213</b>
Dépréciation des titres de participation	- 108 243	- 54 437		- 162 680
Dépréciation des créances rattachées	- 11 463	- 7 527		- 18 990
<b>TOTAL NET</b>	<b>820 239</b>	<b>- 827</b>	<b>- 2 869</b>	<b>816 543</b>

L'augmentation des titres de participation résulte de l'acquisition de 34,26 % des titres de Futuroscope pour 30,7 M€ portant la participation à 79,81 % et d'un complément de prix de 2,23 M€ versé pour l'acquisition de Travelfactory qui porte à 100 % notre pourcentage de détention.

La Compagnie des Alpes a également recapitalisé durant l'exercice 2020/2021 certaines filiales déficitaires :

- CDA Production pour un montant de 0,5 M€ ;
- France Miniature pour un montant de 3,5 M€ ;
- Chaplin's By Grévin pour un montant de 2,6 M€ ;
- Travelfactory pour un montant de 16 M€ ;

Une nouvelle avance a été consentie durant l'exercice par la Compagnie des Alpes à sa filiale Grévin Montréal, pour un montant de 1,6 M€ (soit 1,1 M€ au 30 septembre 2021), portant le montant total des avances à 11,95 M€ (soit 8,13 M€ au 30 septembre 2021). Cette créance a généré un écart de conversion passif de 416 K€ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021 (contre un écart de conversion actif de 55 K€ au 30 septembre 2020). Une créance de 4 MCHF a été accordée à Chaplin's By Grévin (soit 3,71 M€ au 30 septembre 2021). Ces deux créances sont dépréciées à 100 % pour tenir compte de la situation financière de ces filiales et de leurs perspectives.

Dans le contexte de crise sanitaire ayant fortement réduit les valeurs d'entreprise nettes de dettes (basées sur les plans d'affaires à moyen terme), des dépréciations significatives ont été constatées sur l'exercice.

Les dépréciations de titres s'élèvent à 162,7 M€ au 30 septembre 2021 après prise en compte de dotations pour un montant de 54,44 M€, qui s'analysent principalement comme suit :

- dépréciation des titres CDA Productions pour un montant de 0,5 M€ ;
- dépréciation des titres Musée Grévin pour un montant de 4,1 M€ ;
- dépréciation des titres France Miniature pour un montant de 3,5 M€ ;
- dépréciation des titres Avenir Land pour un montant de 6,7 M€ ;
- dépréciation des titres By Grévin pour un montant de 2,6 M€ ;
- dépréciation des titres Familypark pour un montant de 17,7 M€ ;
- dépréciation des titres Travelfactory pour un montant de 18,2 M€, partiellement compensée par une reprise de provision pour situation nette négative de 4,4 M€ ;
- dépréciation des titres 2CO Immo pour un montant de 0,1 M€ ;
- dépréciation des titres Ski & Soleil pour un montant de 1 M€.

Les dépréciations des créances financières s'élèvent à 18,99 M€ au 30 septembre 2021 après prise en compte des dotations de l'exercice, pour un montant de 7,5 M€, qui s'analysent principalement comme suit :

- dépréciation de la créance financière de Grévin Montréal pour 1,5 M€ ;
- dépréciation de la créance financière de By Grévin pour 3,7 M€ ;
- dépréciation de la créance financière du Jardin d'Acclimatation pour 2,3 M€.

**TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS** (EN MILLIERS D'EUROS)

Informations financières Filiales et participations	Forme juridique	Date du dernier exercice clos	Quote-part du capital détenue au 30/09/2021 (directe et indirecte)
<b>Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société)</b>			
BY GREVIN <sup>(b)</sup> – GENÈVE – SUISSE	SA	30/09/2021	100 %
CDA-DS – n° SIREN 477 855 787 – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	SAS	30/09/2021	100 %
GRÉVIN & CIE – n° SIREN 334 240 033 – 60128 PLAILLY	SA	30/09/2021	100 %
CDA FINANCEMENT – n° SIREN 482 940 616 – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	SNC	30/09/2021	100 %
CDA PRODUCTIONS – n° SIREN 421 155 458 – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	SAS	30/09/2021	100 %
MUSÉE GREVIN – n° SIREN 552 067 811 – 75009 PARIS	SA	30/09/2021	95,88 %
FRANCE MINIATURE – n° SIREN 348 677 196 – 78990 ÉLANCOURT	SAS	30/09/2021	100 %
HARDERWIJK HELLENDORRN HOLDING – NL 3840 – HARDERWIJK – PAYS-BAS	BV	30/09/2021	100 %
BELPARK – 8902 LEPER – BELGIQUE	BE	30/09/2021	100 %
SOCIÉTÉ DU PARC DU FUTUROSCOPE – n° SIREN 444 030 902 – 86130 JAUNAY CLAN	SA	30/09/2021	79,81 %
CDA BRANDS – n° SIREN 383 926 532 – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	SAS	30/09/2021	100 %
AVENIR LAND – n° SIREN 311 285 068 – 38630 LES AVENIÈRES	SAS	30/09/2021	100 %
CDA MANAGEMENT – n° SIREN 500 244 140 – 92100 – BOULOGNE BILLANCOURT	SAS	30/09/2021	100 %
LOISIRS RE – L 8070 BERTRANGE – GD LUXEMBOURG	SA	30/09/2021	100 %
CDA BEIJING BUSINESS CONSULTING – CHINE – PÉKIN	Ltd	30/09/2021	100 %
CDA DL – n° SIREN 534 737 432 – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	SAS	30/09/2021	100 %
Ingélo – n° SIREN 534 870 803 – 73000 CHAMBÉRY	SAS	30/09/2021	100 %
MUSÉE GRÉVIN MONTRÉAL <sup>(b)</sup> – MONTRÉAL QC – CANADA	Inc	30/09/2021	100 %
TRAVELFACTORY – n° SIREN 534 737 432 – 92210 CLICHY	SAS	30/09/2021	100 %
SKI & SOLEIL – n° SIREN 509 089 322 – 92210 CLICHY	SAS	30/09/2021	100 %
FAMILYPARK GMBH – SANKT MARGARETHEN – AUTRICHE	SARL	30/09/2021	94,90 %
<b>Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)</b>			
CMB – n° SIREN 605 520 584 <sup>(c)</sup> – 74400 CHAMONIX	SA	31/05/2021	37,49 %
JARDIN d'ACCLIMATATION – n° SIREN 582 110 995 – 75016 PARIS	SA	31/12/2020	20,00 %
2CO IMMO – n° SIREN 809 948 870 – 05330 SAINT-CHAFFREY	SAS	31/12/2020	45 %
AZOR MANAGEMENT – MOSCOU – RUSSIE	LLC	-	15 %
SCI RT LES CLARINES – n° SIREN 850 101 635 – 73000 CHAMBÉRY	SCI	N/A	27,27 %

(a) Montant en principal.

(b) Conversion pour 1 € : 1,0877 CHF – 1,5082 CAD.

(c) Données consolidées du groupe CMB au 31 mai 2021.

### 3.3 CONTRAT DE LIQUIDITÉ ET ACTIONS AUTODÉTENUES

Les actions autodétenues et la trésorerie affectée au contrat de liquidité sont classées en « immobilisations financières ».

En exécution du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale mixte du 5 mars 2020, la CDA détenait au 30 septembre 2021, dans le cadre d'un contrat de liquidité :

- 22 067 actions représentant une valeur comptable brute de 310 K€ ;
- un encours de trésorerie de 498 K€ (en principal et intérêts courus).

Au regard du cours de l'action CDA au 30 septembre 2021 qui s'établissait à 14,86 €, aucune dépréciation n'a été constatée.

### 3.4 CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le poste « Créances d'exploitation » s'établit à 8 785 K€. Il est composé :

- des créances clients 1 566 K€ ;
- des comptes courants de l'intégration fiscale 412 K€ ;
- des créances sociales et fiscales 6 807 K€.

Capital	Capitaux propres autres que le capital yc résultat	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés <sup>(a)</sup>	Montants des cautions et avals donnés par CDA	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat net	Distributions versées à la CDA durant l'exercice	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette comptable des titres
2 965	- 137		695	2 932	- 222	-	8 749	-
298 531	107 880		-	460	- 10 547	-	318 531	318 531
52 913	- 13 339		-	78 999	- 7 347	-	114 541	114 541
1 010	2 650		-	-	784	-	1 000	1 000
664	- 1 006		-	192	- 716	-	11 238	-
4 603	- 6 765		-	4 155	- 4 507	-	30 061	25 981
1 809	690		-	2 089	- 764	-	9 512	-
252	90 154		-	-	- 2 323	-	105 478	67 078
97 164	3 332		-	31 357	- 20 518	-	142 546	130 546
6 504	1 322		25 000	47 078	- 9 350	-	59 306	59 306
713	23 572		-	-	78	-	16 850	16 850
915	- 281		-	12 219	- 827	-	16 038	9 308
331	554		-	1 398	201	-	2 574	174
2 075	-		-	-	-	-	2 075	2 075
1 129	- 1 308		-	-	- 93	-	1 130	1
2 685	32		-	155	- 55	-	2 725	2 725
100	140		-	2 456	- 135	-	100	100
11 906	- 20 150	6 602	-	335	- 7 384	-	13 312	-
2 328	- 524		-	16 325	- 8 247	-	30 097	-
8	- 498		-	670	3	-	1 010	-
50	11 916		-	14 877	2 525	-	48 993	31 293
6 885	154 245		-	22 996	23 814	2 869	26 557	26 557
7 738	- 12 540	6 893	-	11 400	- 11 672	-	5 107	-
3 580	- 604	414	-	600	- 208	-	1 611	1 611
-	-	-	-	-	-	-	55	55
N/A	N/A	1 500	N/A	N/A	N/A	N/A	1 500	1 500

### 3.5 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance, qui s'élèvent à 1 402 K€, comprennent :

- des charges d'exploitation 1 215 K€ ;
- des charges financières liées à un emprunt obligataire 187 K€.

Ces coûts sont repris linéairement en charges sur la durée de l'emprunt.

### 3.6 CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 2021, le capital est composé de 50 364 082 actions ordinaires. La valeur nominale unitaire est de 0,50 euro.

Les comptes de la Compagnie des Alpes, et de ses filiales, sont consolidés, en intégration globale, par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

### 3.7 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

L'évolution des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'émission, d'apport et de fusion	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Capitaux propres
<b>CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2019</b>	<b>186 425</b>	<b>263 018</b>	<b>19 173</b>	<b>64 334</b>	<b>14 592</b>	<b>547 542</b>
Affectation du résultat			662	13 930	- 14 592	-
Distribution de dividendes				- 17 100		- 17 100
Augmentation de capital	404		- 404			-
Résultat de l'exercice					- 32 360	- 32 360
<b>CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2020</b>	<b>186 829</b>	<b>263 018</b>	<b>19 431</b>	<b>61 164</b>	<b>- 32 360</b>	<b>498 083</b>
Affectation du résultat				- 32 360	32 360	-
Distribution de dividendes						-
Augmentations de capital	13 307	237 996	- 407			250 896
Réduction de capital	- 174 954	174 954				-
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>					<b>- 79 217</b>	<b>- 79 217</b>
<b>CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2021</b>	<b>25 182</b>	<b>675 968</b>	<b>19 024</b>	<b>28 804</b>	<b>- 79 217</b>	<b>669 762</b>

L'Assemblée générale du 25 mars 2021 a décidé, lors de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2020, de ne pas effectuer de distribution de dividendes pour l'exercice 2019/2020.

En avril 2021, le Conseil d'administration, sur délégation de l'Assemblée générale, a décidé de procéder à une réduction de capital social non motivée par des pertes, d'un montant de 174 574 013,62 €, pour le ramener de 186 829 064,12 € à un montant de 12 255 050,50 €. La somme correspondant au montant de la réduction de capital, soit un montant de 174 574 013,62 €, a été affectée au compte Primes d'émission.

Le Directeur général, par décision en date du 8 juin 2021, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été subdélégués par le Conseil d'administration du 31 mai 2021, a décidé :

- de procéder à une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant nominal

de 12 281 725,50 €, par émission de 24 563 451 actions nouvelles de la Société de 0,50 € de valeur nominale ;

- que les actions nouvelles seront émises au prix de 9,40 €, dont 0,50 € de valeur nominale et 8,90 € de prime d'émission.

En conséquence l'augmentation de capital en résultant s'élève à 230 896 439,40 €.

Enfin, le 16 septembre 2021, l'Assemblée générale a approuvé une augmentation de capital de la Société d'un montant total de 20 000 000 €, par émission de 1 237 180 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 € chacune, en rémunération de l'apport par la Caisse des Dépôts et Consignations de 371 402 actions de la Société du Parc du Futuroscope au profit de la Société.

### 3.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2020	Augmentation	Diminution	Au 30/09/2021
Provisions pour risques filiales	1 000			1 000
Provisions pour situations nettes négatives	4 700	2 968	- 4 400	3 268
Provisions pour risques divers	2 328	3 596	- 841	5 083
Provisions pour pertes de change	54		- 54	-
Provisions pour charges	150			150
<b>TOTAL</b>	<b>8 232</b>	<b>5 725</b>	<b>- 4 456</b>	<b>9 501</b>

Les provisions pour situations nettes négatives des filiales incluent les provisions complémentaires nécessaires dès lors que les titres sont intégralement dépréciés et que la Société ne dispose pas de créance sur ses filiales. Au 30 septembre 2021, une provision pour situation nette négative a été comptabilisée pour un montant de 2,97 M€, et correspond principalement à la société Ski & Soleil (2,3 M€). Une reprise de 4,4 M€ a été constatée concernant la société Travefactory, cette filiale ayant été recapitalisée durant l'exercice.

Les provisions pour risques divers sont liées à des risques identifiés ou des litiges en cours.

La provision pour perte de change du 30 septembre 2020 correspond à l'écart de conversion actif (perte de change latente) calculé sur le prêt en dollars canadiens consenti à Grévin Montréal a été reprise au 30 septembre 2021 pour un montant de 0,5 M€.

### 3.9 DETTES FINANCIÈRES

Les échéances des dettes financières de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2020	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2021
Emprunt obligataire	100 000			100 000
Emprunt Groupe	207 870		- 165 874	41 996
Intérêts courus non échus s/emprunt oblig.	1 402			1 402
Découverts bancaires	529		- 478	51
<b>TOTAL</b>	<b>309 801</b>	<b>-</b>	<b>- 166 352</b>	<b>143 449</b>

Dettes financières (en milliers d'euros)	Total	Échéance à					Plus de 5 ans
		moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	
Emprunt obligataire	100 000			100 000			-
Emprunt Groupe	41 996						41 996
Intérêts sur emprunt obligataire	1 402	1 402					-
Découverts bancaires (yc intra-groupe)	51	51					-
<b>TOTAL</b>	<b>143 449</b>	<b>1 453</b>	<b>-</b>	<b>100 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>41 996</b>

L'emprunt obligataire de 100 M€ souscrit en 2014 est assorti d'une clause d'actionariat qui stipule que la participation directe ou indirecte de la Caisse des Dépôts dans le capital de Compagnie des Alpes SA doit être supérieure ou égale à 33,33 %. Si, sans l'accord préalable de l'établissement financier prêteur, la Caisse des Dépôts venait à détenir directement ou indirectement moins de 33,33 % du capital et des droits de vote de l'emprunteur, le prêteur pourrait

demander l'exigibilité immédiate du prêt. Après l'augmentation de capital la Caisse des Dépôts détient 41,435 % du capital social de la Compagnie des Alpes.

Les emprunts obligataires sont assortis d'une obligation de respect d'un ratio financier établi sur la base des comptes consolidés du groupe Compagnie des Alpes.

Le ratio à respecter est le suivant :

	Covenant	Ratio au 30/09/2021
Dettes nettes consolidées/EBO consolidé	N/A	8,8

Le Groupe a obtenu un accord de l'ensemble de ses partenaires bancaires et obligataires portant sur la suspension de son *covenant* de levier d'endettement (*covenant holiday*) pour les deux prochaines dates auxquelles celui-ci devait être testé, à savoir le 30 septembre

2021 et le 31 mars 2022. Avant obtention de l'accord des prêteurs pour la suspension du *covenant* de levier d'endettement, le ratio à respecter était inférieur à 3,50. L'emprunt groupe de 42 M€ est contracté auprès de la société CDA-Financement.

### 3.10 DETTES D'EXPLOITATION

La composition des dettes d'exploitation est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2021	Au 30/09/2020
Dettes fournisseurs	8 505	7 631
Dettes envers le personnel et les organismes sociaux	7 118	6 586
Dettes fiscales (TVA, impôts et taxes)	613	887
Avoirs à établir clients		4 242
<b>TOTAL</b>	<b>16 236</b>	<b>19 346</b>

### 3.11 AUTRES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

La composition des autres dettes est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2021	Au 30/09/2020
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	1 441	5 531
Dettes d'impôts sur les sociétés		
Autres dettes	814	546
<b>TOTAL</b>	<b>2 255</b>	<b>6 077</b>

## Note 4 Notes afférentes au compte de résultat

### 4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'élève à 31,3 M€. Il comprend principalement les prestations réalisées par la Société pour le compte des filiales (prestations opérationnelles et prestations de holding) ainsi que la mise à disposition ponctuelle de personnel auprès de ses filiales.

Le chiffre d'affaires est en progression de 1,8 M€ par rapport à l'exercice précédent. En effet un plan d'économies, engagé en mars 2020 dans le contexte de pandémie, s'est traduit par une baisse des prestations refacturées aux filiales sur l'exercice précédent. L'exercice 2021 correspond donc à une reprise des activités et revient au niveau de l'exercice 2019.

### 4.2 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation nettes des reprises de provision et autres produits s'élèvent à 49,6 M€ et progressent de 6,7 M€ par rapport à l'exercice précédent.

### 4.3 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2021	Au 30/09/2020
Dividendes	1 083	55 427
Revenus des créances financières	132	65
<b>SOUS-TOTAL DIVIDENDES ET REVENUS DE CRÉANCES</b>	<b>1 215</b>	<b>55 492</b>
Charges d'intérêts des emprunts et <i>cash pooling</i>	- 3 019	- 3 340
Charges d'intérêts (emprunt obligataire)	- 3 576	- 3 577
<b>SOUS-TOTAL COÛT DU FINANCEMENT</b>	<b>- 6 595</b>	<b>- 6 917</b>
Reprise de provisions financières	4 455	
Dépréciations des immobilisations financières	- 64 932	- 75 843
<b>SOUS-TOTAL PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS (NETTES)</b>	<b>- 60 477</b>	<b>- 75 843</b>
Abandon de créances		
Autres	- 5	- 55
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>- 65 862</b>	<b>- 27 323</b>

Les dividendes s'élèvent à 1,1 M€ contre 55,4 M€ en 2020.

Les frais financiers sur emprunts obligataires et compte courant de *cash pooling* s'élèvent à 6,6 M€, contre 6,9 M€ en 2020.

Des dépréciations de titres et de créances financières ont été comptabilisées pour un montant net de 60,5 M€ (cf. note 3.2)

### 4.4 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'établit à 0,12 M€ contre - 0,25 M€ en 2020 et comprend les résultats (*malis* et *bonis*) sur rachats d'actions propres dans le cadre du programme d'animation de marché.

Cette évolution s'explique par :

- la hausse des services extérieurs de 5,8 M€ suite à l'opération d'augmentation de capital et à la reprise des activités (honoraires, frais informatiques et frais de déplacements en progression comparé à l'exercice précédent) ;
- par la hausse des dotations aux provisions pour risques et charges de 2,7 M€.

En contrepartie les frais de personnel baissent de 2,6 M€, suite notamment au versement d'une prime d'activité (PEPA) aux salariés du Groupe sur l'exercice 2019/2020, prise en charge en intégralité par CDA SA et non reconduite sur l'exercice 2020/2021. Ils incluent également l'indemnité de départ due au Président-Directeur général pour un montant de 1,2 M€. Aucune charge d'intéressement n'a été comptabilisée au 30 septembre 2021 tout comme au 30 septembre 2020.

### 4.5 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021, la Compagnie des Alpes est restée à la tête d'un groupe d'intégration fiscale comprenant toutes les entités françaises du Groupe détenues à plus de 95 %.

Le régime d'intégration fiscale de la Compagnie des Alpes repose sur le principe général de neutralité, chaque filiale membre du groupe fiscal constate l'impôt comme si elle n'était pas intégrée et la société mère enregistre l'impôt global du groupe fiscal.

Le groupe fiscal dégage un déficit d'ensemble de 47,5 M€.

En application de la loi de Finances rectificative pour 2021 une demande pour bénéficier du dispositif complémentaire du *carry back* a été faite avant le 30 septembre 2021. Ce *carry-back* génère un produit d'impôt de 3,4 M€ (en complément du *carry-back* comptabilisé au 30 septembre 2020 pour 0,3 M€).

## Note 5 Engagements hors bilan

Les engagements donnés prennent en compte :

- une garantie de passif accordée à Looping Deutschland GmbH lors de la vente de la société Fort Fun pour un montant de 1 M€ jusqu'en 2026 ;
- deux garanties de passif données à la Ville de Paris pour la société Jardin d'Acclimatation pour un montant total de 9,6 M€, une d'un montant de 8,66 M€ relative à la redevance d'exploitation due jusqu'en 2041 et une d'un montant de 0,99 M€ relative à l'exécution du programme contractuel d'investissement jusqu'en 2024 ;
- une garantie pour la redevance de DSP de SCV de 0,6 M€ est accordée ;
- une garantie de 6 mois de loyer est accordée au bailleur de Chaplin's World (0,750 MCHF) ;
- les garanties suivantes ont été données par la Compagnie des Alpes SA concernant le parc actuel du Futuroscope et le second

parc qui va être construit suite aux accords conclus le 12 octobre 2020 :

- une lettre d'intention a été signée garantissant 25 % du montant de l'engagement de travaux relatifs aux installations et immeubles du parc actuel, estimé à 100 M€, soit un montant forfaitaire maximum égal à 25 M€,
- une lettre d'intention a été signée garantissant 2 années de loyers du parc actuel pour un montant de 6,2 M€,
- enfin une garantie de loyer d'un trimestre a été donnée pour le second parc dont la construction est prévue pour un montant de 0,279 M€ ;
- des engagements de retraites sont pris en compte :
  - pour 4,2 M€ d'indemnités de départ en retraite,
  - 8,3 M€ concernant l'article 39.

Les engagements reçus lors de l'acquisition de Travefactory (en janvier 2019) sont arrivés à leur terme en janvier 2021 (à hauteur de 1,55 M€).

## Note 6 Évènements postérieurs à la date de clôture

Néant.

## Note 7 Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 ANS

Nature des indications (montants en euros)	30/09/2017	30/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	185 703 368	186 090 974	186 424 689	186 829 064	25 182 041
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	24 362 421	24 413 271	24 457 051	24 510 101	50 364 082
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
a) Chiffre d'affaires	27 573 778	28 880 325	31 017 444	29 516 859	31 290 760
b) Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 5 547 818	5 720 490	32 165 937	39 326 960	- 16 064 557
c) Impôts sur les bénéfices	6 391 332	12 888 109	5 433 218	7 741 941	3 785 905
d) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 2 319 064	16 961 031	14 591 888	- 32 359 640	- 79 217 118
e) Résultats distribués	12 173 487	15 850 693	17 119 936	-	ND
<b>Résultat par action</b>					
a) Résultat après impôts, participations des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,03	0,76	1,54	1,92	- 0,24
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 0,10	0,69	0,60	- 1,32	- 1,57
c) Dividende attribué à chaque action	0,50	0,65	0,70	-	ND
<b>Personnel</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés	122	118	129	130	126
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	13 451 976	14 869 362	12 500 745	12 350 201	12 930 498
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	7 024 197	7 706 118	8 163 146	9 350 153	5 966 078